



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Problème de chiens errants à La Réunion

Question écrite n° 2684

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon alerte M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le problème des chiens errants à La Réunion. La Réunion fait face en octobre 2017 à de multiples attaques de meutes de chiens errants dans les élevages. Le week-end des 22 et 23 octobre 2017 pas moins de quatre attaques sont survenues dans des exploitations à la Rivière Saint-Louis et à Saint-Louis. Bilan : plus d'une centaine de coqs, de poules, des dizaines de cabris, de coqs chapons tués. Le mardi 25 octobre 2017 dans la nuit, un même éleveur a encore perdu : 120 cabris, 50 canards, 60 coqs, 1 bouc, le tout pour un préjudice qui s'élève à plusieurs dizaines de milliers d'euros. L'éleveur est inconsolable, il aurait contracté un prêt de 20 000 euros et ne sait pas comment il va payer. Son fils devait reprendre l'exploitation, mais aujourd'hui il n'y a plus rien à reprendre... l'éleveur a décidé de mettre la clé sous la porte. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, il peut citer aussi ces élevages de cerfs régulièrement décimés à la Plaine des Cafres. La chambre d'agriculture fait état de 160 attaques depuis le début de l'année 2017. Aujourd'hui certains estiment à plus de 300 000 chiens et chats errants à La Réunion, avec de plus en plus de chiens de race : malinois, berger allemand, rottweiler. Il existe bien un plan triennal contre l'errance des animaux entre l'État et les intercommunalités d'un montant de 700 000 euros dont 600 000 euros pour la stérilisation, mais face à l'ampleur du phénomène c'est largement insuffisant. À La Réunion, plus de 6 000 chiens et chats sont tués sur les routes ; 6 500 chiens et 2 300 chats sont euthanasiés chaque année (source préfectorale). Mais les refuges débordent et manquent cruellement de moyens et de places. Au-delà d'une responsabilisation de tous sur cette question, il convient que l'État augmente significativement l'aide financière pour une vaste campagne de stérilisation, de donner les moyens aux associations de la cause animale pour construire de nouveaux refuges, mais aussi que les autorités fassent respecter la réglementation en vigueur à tous les propriétaires de chiens et chats. Il y a urgence à agir. Car des éleveurs excédés et ruinés pensent à abattre eux même ces animaux errants ; la communauté d'agglomération du sud envisage d'organiser des battues et de procéder à des tirs létaux et non létaux ; la population, elle, voit le nombre de ces chiens augmenter dans les quartiers et sur des sites touristiques et redoutent un drame s'ils devaient attaquer un humain. Le pire est évoqué par cette phrase qu'on entend dans les médias et voit sur les réseaux sociaux : « il faut tuer nous-même ces chiens ». Cela sous-entend que certains envisagent ou sont déjà armés et pourraient passer à l'action. Après la crise requin qui fait tant de mal à La Réunion, il ne veut pas qu'il y ait maintenant aussi « une crise chiens errants ». Persuadé qu'il sera sensible à cette situation, il souhaite connaître la position de l'État sur cette question et le prie d'agréer l'expression de sa haute considération.

Texte de la réponse

La prolifération de chiens errants sur l'île de La Réunion a d'importantes conséquences, tant sur le plan économique que sur le plan de la sécurité et de la santé publique. Cela a également pour effet une augmentation des actes de maltraitance. Face à ce constat, l'État a mis en place début 2017 le plan triennal d'intervention en faveur des carnivores domestiques en partenariat avec les cinq intercommunalités, le conseil régional, le conseil départemental, le lycée agricole de Saint-Paul et le groupement d'étude vétérinaire sur l'errance des carnivores. La mise en œuvre de ce plan constitue un nouvel engagement de l'État en vue de

réguler les populations d'animaux errants. Parmi les quatre axes d'actions retenus, dont la campagne de stérilisation, la campagne de communication et le maintien des captures, figure la réalisation d'un état des lieux précis de la situation de l'errance animale sur l'île de La Réunion. C'est au regard des données ainsi recueillies qu'il pourra éventuellement être procédé à une révision du plan triennal. La direction départementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion est par ailleurs très fortement impliquée dans la lutte contre les trafics d'animaux et les maltraitances. Ces actions, en lien avec les autorités judiciaires, participent également à la lutte contre les abandons d'animaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2684

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 novembre 2017](#), page 5367

Réponse publiée au JO le : [12 décembre 2017](#), page 6328